

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du

25 octobre 2021

Présents: ~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~
M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, ~~MESTREZ~~, STINI, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 00^{septies}.- INONDATIONS - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE SPECIALE - Inondations : solidarité, reconstruction et résilience - Adoption - Point inscrit à la demande de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO - Déclaration d'urgence.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Entendu la demande de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, en vue d'inscrire le point, en urgence, à l'ordre du jour de la présente séance (voir annexe);

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B.;

Entendu l'intervention Mme la Présidente;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Entendu l'intervention Mme la Présidente;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI;

Entendu l'intervention de M. LOFFET;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Chef de Groupe P.S.;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe C.D.H.;

Entendu l'intervention M. EL HAJJAJI;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Par vote nominal;

Par 6 voix contre 25 et 1 abstention,

REJETTE

l'inscription du point à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

M. KNUBBEN

A. LOFFET

SERVICE:Nombre d'exemplaires: 5Visa du Service:Visa de M. le D.G:PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 OCTOBRE 2021

N°00- INONDATIONS - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE SPECIALE – Inondations : solidarité, reconstruction et résilience – Adoption – Déclaration d'urgence - Point inscrit à la demande de Monsieur Hajib EL HAJJAJI, Chef de groupe ECOLO

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les articles 49, 50, 55, 56, 58 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers ;

Vu l'intervention de Madame Sophie Lambert, Bourgmestre f.f. lors des inondations exceptionnelles du 15 juillet 2021, devant la Commission d'enquête spéciale inondations du parlement wallon, ce vendredi 22 octobre 2021, reconnaissant à la fois sa méconnaissance du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI), de la Cellule de crise (Planu) et de l'Incident and Crisis Management System (ICMS);

Vu l'urgence de répondre aux besoins criants de la population et des élus, qui ont pu prendre connaissance durant ladite intervention de Madame Sophie Lambert d'une impréparation manifeste, des dysfonctionnements profonds et d'une grande méconnaissance de la gestion communale de crise;

Considérant, lors du conseil du 30 juillet 2021, la lecture d'un texte commun rendant hommage aux familles et aux proches des victimes des inondations du 14 et 15 juillet 2021 par l'ensemble des groupes politiques/conseiller.e.s indépendant.e.s;

Considérant que la Bourgmestre a répondu favorablement lors du conseil du 30 juillet 2021 à une demande de mise en place d'un groupe de travail de suivi des actions suite aux inondations;

Considérant la demande explicite d'un conseiller ECOLO au conseil communal du 6 septembre 2021 de proposer au plus prochain conseil une commission spéciale en lien avec les événements exceptionnelles des inondations afin d'y répondre de manière collégiale et unie;

Considérant les nécessités impérieuses et urgentes de connaître au plus vite l'historique des faits, les dysfonctionnements et les solutions à mettre en œuvre pour faire face, en étant mieux préparé, à toute nouvelle crise sur le territoire communal ;

Considérant que le travail à pourvoir doit être mis en œuvre sans délai et qu'il convient de pouvoir le débiter dès que possible ;

Considérant l'urgence de la situation, il y a lieu d'inscrire le point en urgence à sa séance de ce jour ;

Entendu ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECLARE :

Qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n°00 bis

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION